



REIF – INFO

L'actualité sociale et sanitaire de l'UE sélectionnée par la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale

LE MOT DE L'ÉQUIPE – Mises à jour



Si la Commission européenne a bien été au rendez-vous, le 15 septembre, pour publier son *Paquet sur la mobilité juste des travailleurs*, les plus assidus de nos lecteurs auront remarqué les quelques jours de retard dans la publication de ce Reif-Info de rentrée. En cause, outre l'actualité institutionnelle très dense, l'organisation par la Reif d'une conférence le 30 septembre dernier sur la mobilité intra-européenne des citoyens. Grâce à l'expertise croisée de nos membres, de nos homologues, des institutions européennes et de nos partenaires, ce rendez-vous a permis d'offrir de premières perspectives riches et des pistes précises pour l'évolution des règles de coordination en Europe. Comme

évoqué en conclusion de cet événement, nous espérons qu'il s'agit là de la première étape d'un dialogue ouvert et constructif.

Dans la communication qui accompagne son paquet, la Commission confirme en effet vouloir rouvrir les règlements de coordination l'année prochaine. Si cette modernisation du cadre juridique requerra toute notre attention, nous sommes pour l'heure entièrement mobilisés, avec nos membres, sur la proposition de règlement ESSPASS. Les enjeux opérationnels pour les organismes sont majeurs, car la proposition va bien au-delà des mesures attendues sur la disponibilité des documents portables dans les portefeuilles numériques des citoyens, en introduisant aussi de nouvelles dispositions relatives au système électronique d'informations EESSI, mais surtout à la gouvernance de la numérisation de la sécurité sociale dans son ensemble.

Nous espérons pouvoir nous faire pardonner ces quelques jours de délai avec cette version du Reif-Info qui fait peau neuve. Actualités générales, sociales, sanitaires et numériques en français, traitées de manière factuelle... : les fondamentaux n'ont pas changé. Nous avons en revanche ajouté une rubrique « mobilité » pour tenir compte de l'importance croissante de cette thématique et introduit plusieurs nouveautés tels qu'une nouvelle identité visuelle, un sommaire dynamique ou des illustrations, citations et chiffres-clés au long du texte afin d'en rendre la lecture plus agréable.

N'hésitez pas à nous faire part de vos retours - sur cette nouvelle version de notre lettre d'information comme sur l'ensemble des sujets d'actualité européenne, l'équipe Reif est disponible pour échanger avec vous sur la meilleure manière d'informer et de peser sur les politiques européennes qui concernent ses membres.

Anne-Claire, Benjamin, et Adèle

À RETROUVER DANS CETTE ÉDITION

- **La Commission présente ses priorités pour 2027 (p. 3)**
- **Les cyberattaques contre les administrations publiques persistent (p. 5)**
- **Une communication et 5 propositions législatives : la Commission publie un paquet mobilité juste ambitieux (p. 7)**

AFFAIRES GÉNÉRALES

3

La Commission présente ses priorités pour 2027

L'UE se dote d'une nouvelle stratégie sur les régions ultrapériphériques

NUMÉRIQUE

4

L'EDPS appelle à davantage articuler RGPD et CADA

L'AI Act entre en application générale

Les cyberattaques contre les administrations publiques persistent

PROTECTION SOCIALE

6

SANTÉ

Une proposition de recommandation du Conseil suggère des mesures pour améliorer le dépistage précoce des affections cardiovasculaires

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

La Commission consulte sur un acte législatif pour des emplois de qualité

FAMILLE ET JEUNESSE

La Commission publie une étude comparative sur les effets des allocations familiales pour réduire la pauvreté infantile

MOBILITÉ

Une communication et 5 propositions législatives : la Commission publie un paquet mobilité juste ambitieux

L'accord sur les règlements de coordination est officiellement adopté

AGENDA ET PUBLICATIONS

9

**LES CHIFFRES CLÉS DU MOIS****39%**

Européens ne pratiquant
jamais d'activité physique
(Eurobaromètre)

74%

PME européennes confrontées à des
pénuries de compétences
(Commission européenne)



La Commission présente ses priorités pour 2027

A l'occasion de son discours annuel sur l'état de l'Union, prononcé le 16 septembre dernier devant le Parlement réuni en plénière, Ursula von der Leyen a brossé les grandes lignes des priorités de l'exécutif pour 2027. Celles-ci seront développées et complétées dans le programme de travail de la Commission, dont la publication est prévue le 20 octobre.

Sans surprise, les sujets sécuritaires continuent d'occuper une place prépondérante, qu'il s'agisse de renforcer la coopération de défense entre États membres, de prolonger le soutien à l'Ukraine ou encore de renforcer l'autonomie stratégique.

L'été 2026, exceptionnel sur le plan climatique, incite la Commission à s'emparer de nouveau du sujet, après quelques années de reflux. Elle visera notamment la constitution d'une Alliance sur l'assurance des risques climatiques.

Les données scientifiques sont sans appel. L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que le reste du monde.

Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne

Alors que les récentes évolutions du cadre régissant l'intelligence artificielle en Europe doivent encore être pleinement mise en œuvre, les initiatives de nature réglementaire devraient marquer le pas en 2027. Les partenariats avec le Canada et le Royaume-Uni devraient en revanche être renforcés, et le dialogue sur le ralentissement de la course technologique amorcé.

Outre les annonces du paquet mobilité juste (voir infra), concerneront directement la Reif et ses membres le Pacte européen en matière de soins visant à « répondre aux problèmes posés

par nos changements démographiques », ainsi que le Sommet prévu à l'occasion des 10 ans du Socle européen des droits sociaux.

Enfin, la Commission entend poursuivre ses efforts de simplification administrative et les porter au niveau national. Un « pacte contre la surréglementation » devrait ainsi être proposé.

(Plus d'informations [ici](#))

L'UE se dote d'une nouvelle stratégie sur les régions ultrapériphériques

La Commission européenne a présenté, le 10 septembre, une communication sur les régions ultrapériphériques qui renouvelle l'approche de 2022 pour ces 9 territoires qui relèvent de 3 États membres (France, Espagne, Portugal).

L'exécutif européen constate que des inégalités socioéconomiques importantes persistent, non seulement au sein et entre ces territoires, mais avec le reste des régions de l'UE. Aussi, elle entend d'abord les soutenir dans une meilleure exploitation de leur potentiel, notamment à l'aune du nouveau contexte géostratégique, et dans leur accès au marché unique. Elle souhaite également améliorer la préparation et la résilience de ces territoires, par exemple en demandant aux États membres concernés de prendre en compte leurs spécificités dans les plans sociaux pour le climat élaborés au niveau national.

Enfin, la Commission annonce vouloir poursuivre son soutien au progrès et à l'équité sociale, avec un accent important mis sur l'accès au logement abordable. Celui-ci dépendra néanmoins des orientations et des montants retenus par les États membres pour le prochain Cadre financier pluriannuel.

(Plus d'informations [ici](#))

L'EDPS appelle à davantage articuler RGPD et CADA

Le Contrôleur européen pour la protection des données (EDPS) a publié le 29 juillet son avis concernant la [proposition de règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA \(« Cloud and AI Development Act »\)](#), initiative phare du « [paquet sur la souveraineté technologique](#) » présenté par la Commission le 3 juin afin de renforcer la capacité de l'Europe en matière de technologies et d'infrastructures essentielles et de réduire les dépendances vis-à-vis des fournisseurs extra-européens.

S'il soutient les objectifs poursuivis par le règlement, l'EDPS rappelle que la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) doit faire office de point de départ pour les fournisseurs de services de cloud qui traitent des données à caractère personnel.

L'EDPS appelle ainsi à préciser davantage l'articulation avec le RGPD, notamment au regard des critères d'assurance du cadre de souveraineté, les critères de données de localisation et le chapitre V du RGPD ainsi que le mécanisme pour les pays tiers associés et les décisions d'adéquation de l'article 45 RGPD. L'EDPS recommande également que les obligations en matière de marchés publics concernant la Fédération « EuroCloud » et le cadre de passation de marchés dirigé par la Commission comportent expressément que, lorsque des services d'informatique en nuage sont utilisés pour le traitement de données à caractère personnel, les modalités de passation de marchés et les dispositions contractuelles applicables permettent aux pouvoirs adjudicateurs et aux organismes du secteur public de se conformer à leurs obligations au titre de la législation de l'Union en matière de

protection des données. Enfin, le Contrôleur européen demande de clarifier l'articulation avec le règlement sur l'IA, en particulier la conciliation entre l'approche fondée sur les risques du règlement sur l'IA avec celle « axée sur l'IA » (« AI first ») promue par le CADA.

(Plus d'informations : [ici](#))

L'AI Act entre en application générale

Le 2 août 2024 a marqué l'entrée en application générale du [règlement européen sur l'intelligence artificielle](#) (AI Act), deux ans après son entrée en vigueur, le 1er août 2022. Depuis cette date, de nouvelles exigences s'appliquent notamment aux fournisseurs de modèles d'IA à usage général ainsi qu'en matière de transparence. Les *chatbots* et autres systèmes d'IA interactifs doivent ainsi informer les utilisateurs qu'ils interagissent avec une IA. Les contenus générés ou modifiés par l'IA, notamment les *deepfakes*, doivent également être étiquetés où comporter des marquages lisibles par machine afin de faciliter leur détection. À cet égard, la Commission a publié une première liste de plus de 180 organisations signataires du Code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par l'IA, destiné à aider les acteurs concernés à se conformer à ces obligations. Les violations du règlement peuvent par ailleurs donner lieu à des sanctions financières pouvant atteindre 35 millions d'euros ou 7 % du chiffre d'affaires annuel mondial.

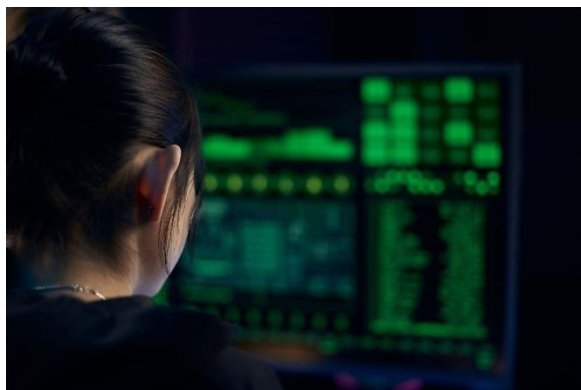
Si certaines dispositions du règlement étaient déjà applicables, notamment celles relatives aux pratiques d'IA interdites, à l'inverse, le règlement Omnibus sur l'IA, entré en vigueur le 27 juillet 2024, a reporté l'application des obligations relatives aux systèmes d'IA à haut risque. Ainsi, les règles concernant les systèmes à haut risque

visés à l'annexe III, notamment ceux utilisés pour déterminer l'éligibilité aux prestations sociales, e n'appliqueront qu'à partir du 2 décembre 2027, tandis que celles relatives aux systèmes à haut risque intégrés à des produits relevant de la législation d'harmonisation de l'Union s'appliqueront à partir du 2 août 2026.

(Plus d'informations : [ici](#))

Les cyberattaques contre les administrations publiques persistent

L'Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA) a publié, le 22 septembre, son panorama annuel des cybermenaces, faisant le bilan des principales menaces auxquelles l'Union européenne a été confrontée en 2025.



Le rapport révèle ainsi que l'administration publique constitue le secteur le plus touché par les cyberattaques, représentant 31,8% des incidents. Les attaques par déni de service « DDos » et les accès non autorisés ont continué de représenter une part importante des activités recensées. Les attaques visant les chaînes d'approvisionnement, les prestataires tiers, le cloud et d'autres dépendances numériques ont également continué à provoquer des incidents de grande ampleur et à fort impact. Parmi les autres évolutions identifiées, l'ENISA constate une adaptation des modes opératoires des groupes de menace, qui recourent de plus en

plus à l'intelligence artificielle, ainsi qu'une hausse des attaques liées aux tensions géopolitiques.

(Plus d'informations : [ici](#))

SANTÉ

Une proposition de recommandation du Conseil suggère des mesures pour améliorer le dépistage précoce des affections cardiovasculaires

Les ministres de la Santé des États membres se pencheront prochainement sur la proposition de recommandation *Bilans de santé cardiovasculaire : une approche européenne en matière de détection et de dépistage précoces* publiée le 28 septembre par la Commission européenne.

Cette initiative découle directement du Plan de l'Union pour la santé cardiovasculaire présenté en décembre dernier, qui vise notamment la réduction de 25% de la mortalité prématurée due aux maladies cardiovasculaires d'ici 2035 avec des cibles spécifiques en matière de contrôle de la tension artérielle, du cholestérol et de la glycémie. Si elle est adoptée en l'état, la recommandation proposera aux États membres de s'engager dans une approche coordonnée et volontariste en matière de bilans de santé, qui existent pour l'heure dans moins de la moitié d'entre eux.

Aussi sont-ils d'abord invités à mettre en place une gouvernance dédiée à la conception et la mise en œuvre des bilans de santé cardiovasculaire. Ceux-ci devront prendre en compte les besoins populationnels spécifiques et adopter une approche personnalisée. La proposition accorde également de l'importance au renforcement de l'information et à la proximité des services.

Enfin, la Commission propose en annexe de détailler la fréquence et les composantes recommandées des bilans de santé pour 3

catégories d'âge : avant 35 ans, de 35 à 64 ans et au-delà de 65 ans.

(Plus d'informations : [ici](#))

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

La Commission consulte sur un acte législatif pour des emplois de qualité

La Commission européenne avait ouvert, durant le mois de septembre 2026, une consultation publique sur son futur Acte législatif sur l'emploi.

Dans l'appel à contribution, la Commission précise sa volonté, d'ici fin 2026, de présenter un projet de règlement pour des emplois de qualité afin de résoudre les nouvelles problématiques auxquelles font face les travailleurs, notamment sous l'effet de la numérisation ainsi qu'à l'évolution des formes de travail et des lieux de travail.

Le projet de règlement pourrait ainsi porter sur plusieurs domaines avance la Commission, entres autres sur le droit à la déconnexion, la santé et la sécurité au travail, avec l'objectif notamment d'actualiser deux directives, ainsi que la protection des droits des travailleurs dans les chaînes de sous-traitance dans des secteurs à haut risque, en adoptant une approche de "simplification dès la conception" des règles.

(Plus d'informations : [ici](#))

FAMILLE ET JEUNESSE

La Commission publie une étude comparative sur les effets des allocations familiales pour réduire la pauvreté infantile

La Commission européenne a publié, en septembre 2026, une très large étude de plus de

150 pages compilant des éléments comparatifs concernant les politiques en matière d'allocations familiales dans les 27 États membres de l'UE, en mettant l'accent sur leur conception, leur efficacité et leur efficience dans la réduction de la pauvreté infantile et la promotion de l'inclusion sociale.

Les résultats montrent de grandes divergences selon les États membres en termes d'adéquation, de ciblage et de caractéristiques politiques de ces aides, influençant grandement les résultats de cette lutte contre la pauvreté infantile.

L'étude confirme d'abord que les prestations familiales constituent des outils efficaces et percutants pour réduire la pauvreté infantile et qu'une compilation des études internationales démontrent que chaque euro investi dans une prestation familiale en espèce génère plus de 5 euros de retour sur investissement. Parmi les autres conclusions de ce rapport, les auteurs notent qu'un meilleur ciblage et un accès plus large aux allocations familiales pourraient faire la différence, alors que dans environ un tiers des pays de l'UE, les familles défavorisées reçoivent moins d'aide financière que les familles plus aisées. Les prestations en nature, qui rendent les biens et services essentiels accessibles, ont des effets directs sur les familles, en faisant baisser le taux d'enfants au risque de pauvreté de plus de 10 points. L'étude démontre aussi l'importance d'augmenter le taux d'enfants ayant accès aux services d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAPE).

Les conclusions de cette étude viendront contribuer à la future Recommandation annoncée dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté de l'UE.

(Plus d'informations : [ici](#))

MOBILITÉ

Une communication et 5 propositions législatives : la Commission publie un paquet mobilité juste ambitieux

La Commission européenne a dévoilé, mardi 15 septembre, son Paquet sur la mobilité juste des travailleurs qui comprend 5 propositions législatives : une [proposition de règlement créant un passeport européen de sécurité sociale](#) (ESSPASS), une [proposition de règlement renforçant l'Autorité européenne du travail](#) (AET), une [proposition de règlement sur la portabilité des compétences](#), une [proposition de révision de la directive sur les qualifications professionnelles](#) et enfin une [proposition de directive sur les qualifications des ressortissants non européens](#).



Union européenne, 2026

La Commission ambitionne que l'ensemble des propositions législatives de ce paquet, qui est accompagné d'une [Communication](#) chapeau sur la mobilité des travailleurs, fassent l'objet d'une adoption d'ici le troisième trimestre 2027 selon sa feuille de route Une Europe, un marché.

La proposition de règlement ESSPASS règlement établit l'espace numérique permettant la demande, la délivrance, la vérification transfrontalière et la reconnaissance des documents de sécurité sociale au sein de l'UE, disponibles via les portefeuilles d'identité

numérique (EUDI Wallet). Les organismes de sécurité sociale devront ainsi numériser la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) 3 ans à partir de l'adoption du texte, et du document portable A1 attestant, pour un travailleur mobile, de son affiliation à un système de sécurité sociale 1 an après l'adoption du texte. Les autres documents portables devront aussi faire l'objet d'une numérisation dans les mêmes délais que la CEAM, avec l'objectif de réduire au maximum la charge administrative pesant sur les entreprises, les travailleurs et les autorités publiques grâce à cette numérisation.

Le changement de donne : de formalités interminables vers une application unique sur téléphone, standardisée et vérifiable en temps réel, qui fait économiser de l'argent aux travailleurs, aux entreprises et aux autorités.

Roxana Mînzatu

Vice-présidente exécutive de la Commission

Au-delà de la numérisation des documents portables, la proposition de règlement ESSPASS établie une nouvelle gouvernance sur la numérisation de la sécurité sociale au niveau européen en créant un « Groupe sur la numérisation » chargé de conseiller la Commission européenne sur plusieurs détails techniques entres-autres, vise aussi à imposer des délais dans la transmission de certaines données entre institutions de différents États membres afin d'accélérer l'échange de données.

Concernant le renforcement du mandat de l'Autorité européenne du travail, la Commission prévoit notamment des capacités renforcées en matière d'analyse des risques pour mener des inspections plus ciblées sur l'emploi transfrontalier, des inspections conjointes et coordonnées menées par les États membres, elles aussi renforcées et facilitées par l'intermédiaire d'agents de liaison nationaux ou

encore un rôle de soutien de l'autorité dans l'échange de données entre États membres. Le mandat de l'AET est aussi élargi dans la proposition afin de mettre davantage l'accent sur la lutte contre le travail non déclaré et sur la question de l'emploi des ressortissants de pays tiers ainsi que sur la mise en place d'une procédure de médiation visant à résoudre les litiges transfrontaliers entre États membres simplifiée.

(Plus d'informations [ici](#))

L'accord sur les règlements de coordination est officiellement adopté

Le Conseil a officiellement adopté la révision des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale au niveau européen. L'adoption par le Conseil fait suite à la validation de l'accord par le Parlement européen, en première lecture le 7 juillet 2026. Le règlement sera désormais publié au Journal officiel de l'UE le 8 octobre 2026, pour une entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2026.

Le texte a été adopté à une très large majorité de 21 voix en faveur, et seulement 4 votes contre et 2 abstentions. Le Danemark, les Pays-Bas, la Pologne et le Luxembourg se sont opposés au texte, quand l'Autriche et la Hongrie se sont abstenus.

Plusieurs États membres ont tenus à présenter des déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil, parallèlement aux déclarations de la Commission concernant le contrôle, l'activation et le placement des chômeurs bénéficiant de prestations de chômage à l'étranger, ainsi que la protection des travailleurs saisonniers.

(Plus d'informations : [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

AGENDA

MoveS Webinar: How to Get a Pension under the EU social security Coordination Regulations and Pensioners' Right to Healthcare

9 octobre 2026, MoveS, en ligne, *plus d'informations* [ici](#)

From evidence to action: delivering Europe's cardiovascular health agenda

13 octobre 2026, Friends of Europe, Bruxelles, *plus d'informations* [ici](#)

5th Annual Forum – Social security that moves Europe – Growth, competitiveness and social protection

14 octobre 2026, ESIP, Bruxelles, *plus d'informations* [ici](#)

PUBLICATIONS

→ **[The shift to hybrid working: Management challenges](#)**

Eurofound, 27 août 2026

→ **[Factsheet: A digital social security pass](#)**

Commission européenne, 15 septembre 2026

→ **[Fiche thématique du Parlement européen : La lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations](#)**

Parlement européen, Cecilia Navarra, 1^{er} octobre 2026

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acoss), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn : #REIFSecu

